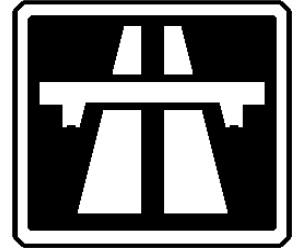


# CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains  
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



Carrières sous Poissy le 10 décembre 2012

## *Communiqué de Presse*

**Projet A104 de « Prolongement de la Francilienne dans l'ouest parisien »**

**Malgré tout ce qui se dit, le dossier de l'Etat avance sournoisement !**

➔ **Le CO.P.R.A. 184 a découvert que, suite à l'appel d'offres lancé par l'Etat en décembre 2011 sur la « Réalisation des études du prolongement de la Francilienne (A104) entre Méry-sur-Oise et Achères, en vue de l'enquête publique (départements 78 et 95) », le marché a été attribué à l'opérateur économique suivant :**

**SNC Lavalin / Stratis / MVA Consultancy situé à Reims, 16 cours JB Langlet.**

Cette attribution a été publiée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM) dans le site internet des « marchés publics et privés » le 27/ 07/12.

**La valeur totale finale de ce marché est de : 979 350 euros.**

Ces informations sont consultables à l'adresse suivante :

<http://www.ouestmarches.com/les-marches-publics-et-privés/detail/Realisation-des-etudes-du-prolongement-de-la-Francilienne-A104-entre-Mery-sur-Oise-et-Acheres-en-vue-de-l-enquete-publique-departements-78-et-95--Meeddm-PARIS-75732/171180>

Le marché comporte une **tranche ferme** et une **tranche conditionnelle** définies ci dessous:

Tranche ferme: études préalables à l'enquête publique, assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la concertation à mener jusqu'à l'enquête publique, dossier des études préalables à l'enquête d'utilité publique, dossier d'enquête d'utilité publique, dossier des engagements de l'Etat, dossier du programme de l'opération pour le prolongement de la Francilienne **entre Méry-sur-Oise et Achères.**

Tranche conditionnelle: étude de trafic pour le prolongement de la Francilienne entre Méry-sur-Oise et Orgeval.

➔ Cela signifie que **l'Etat continue d'avancer sournoisement sur le dossier A104 sans en avertir ni les populations concernées ni les associations qui doivent être légalement tenues au courant des évolutions du projet.**

**De plus, cette étude confirme que l'Etat a pris la décision de limiter le prolongement de l'A104 à Achères et donc de procéder par phasage de l'ouvrage, ce qui rend caduques toutes les études précédentes sur le trafic et les intérêts socio-économiques liés à l'ouvrage.**

➔ **Mais à ce jour, nos demandes de RV auprès du Ministre délégué aux Transports, monsieur Frédéric Cuvillier, faites en juin 2012 et réitérées à plusieurs reprises en septembre et octobre derniers, sont restées sans réponse.**

- ➔ **Le CO.P.R.A. 184 appelle tous les Elus** (Maires, Conseillers régionaux, Conseillers généraux et Députés) à refuser le piège qui consisterait à réaliser l'autoroute de Méry-sur-Oise à Achères et qu'ensuite, au sud d'Achères, le flux des 120 000 véhicules/jour emprunte la voirie locale des communes voisines (Carrières-sous-Poissy, Triel-sur-Seine, Verneuil, Vernouillet, Médan, Orgeval ...) en apportant alors des nuisances sonores et une pollution olfactive insupportables pour les populations.
- ➔ **Le CO.P.R.A. 184 demande expressément que la somme engagée, soit près d'un million d'euros, ne soit pas dépensée en pure perte pour cette étude d'un tronçon autoroutier** qui ne sera, en aucun cas, un « prolongement » et encore moins un « bouclage » de la Francilienne et qui par conséquent, ne répondra donc pas aux objectifs assignés à l'ouvrage lors du débat public de 2006.

**Le CO.P.R.A. 184 dit :**

**NON** à l'A104 en zones urbanisées de Méry-sur-Oise à Orgeval.

**NON** à l'A104 limitée à Achères et prolongée par la voirie locale.  
(Liaison RD30 / RD190 et Pont d'Achères / RD 154)

**OUI** à une remise à plat du projet A104  
pour l'étude d'un tracé en zones **NON** urbanisées.

Christiane PARAVY  
Présidente du CO.P.R.A. 184

*Fin du communiqué*

Les contacts :

Christiane PARAVY Présidente du CO.P.R.A. 184  Tél. : 01 30 74 13 01 Mobile : 06 85 29 27 35 E-mail : <a href="mailto:c.paravy@sfr.fr">c.paravy@sfr.fr</a>	Victor BLOT Porte-parole du CO.P.R.A. 184  Tél. : 01 39 19 20 94 Mobile : 06 85 03 95 46 E-mail : <a href="mailto:victor.blot78@orange.fr">victor.blot78@orange.fr</a>
---	---

Communiqué adressé à :

- La Presse locale et nationale.
- M. le Ministre Frédéric Cuvillier
- M. le Préfet de la Région IdF.
- M. le Président de la Région IdF.
- Les Elus (Maires, Députés et Conseillers généraux) concernés par le projet A104.
- Les Présidents des Conseils généraux (Yvelines et Val d'Oise).
- Les Préfets et Sous-préfets.
- La DRIEA IF.
- Les associations FNE et IdFE.
- Les associations du Collectif CODE « oui au Développement Equilibré ».
- Les Informations Générales.